

Armes nucléaires bientôt en Finlande ? (Des)

Titre(s) : Armes nucléaires bientôt en Finlande ? (Des) [[periodique]] / Jean-Dominique Merchet

Ensemble : Express (L') 3909

Auteur(s) : Merchet, Jean-Dominique

Editeur, producteur : 04/06/26

Description matérielle : pp.28-29

ISSN : 0014-5270

Note sur la description matérielle : 2

Résumé ou extrait : Helsinki veut modifier sa loi sur l'énergie nucléaire et son Code pénal pour supprimer l'interdiction totale des armes nucléaires sur le territoire finlandais. Annoncée le 5 mars puis traduite par un projet de loi déposé au Parlement le 23 avril, cette évolution ne signifie pas un déploiement imminent d'armes atomiques, mais elle lèverait un verrou juridique qui distinguait la Finlande des autres membres nordiques de l'Otan. Depuis son adhésion à l'Alliance en avril 2023, le pays participe aux instances de planification nucléaire, mais sa législation en faisait encore une exception, décrite comme une « zone blanche » sur les cartes de l'Otan. La future loi permettrait l'introduction d'armes nucléaires uniquement en cas de guerre, pas leur stationnement permanent en temps de paix. L'enjeu central concerne aussi l'espace aérien : dans l'état actuel du droit, des avions de l'Otan dotés d'armes nucléaires ne peuvent pas pénétrer dans le ciel finlandais. Cette contrainte est stratégique, car Saint-Pétersbourg et plusieurs sites militaires de la région de Mourmansk se trouvent à moins de 200 kilomètres de la frontière, soit à moins d'un quart d'heure de vol. Cette révision marque une rupture avec l'héritage de la guerre froide. La loi de 1987 visait à empêcher l'Union soviétique d'introduire des armes nucléaires en Finlande sous couvert du traité bilatéral de 1948. Après 1991, la question s'était effacée, avant de revenir avec l'entrée dans l'Otan. La Finlande ne souhaite toutefois ni développer sa propre force nucléaire, malgré sa signature du Traité de non-prolifération dès 1968, ni accueillir des bombes américaines B-61 dans le cadre du partage nucléaire de l'Alliance. L'initiative s'inscrit aussi dans un contexte européen nouveau, alors que la France propose une « dissuasion avancée ». Si la Finlande n'a pas été citée parmi les huit pays évoqués par Emmanuel Macron le 2 mars, c'est à la demande d'Helsinki, pour éviter de mêler le débat national sur la loi et la proposition française. En parallèle, le rapprochement franco-finlandais s'accélère avec un partenariat stratégique attendu avant la fin de l'année et une coopération militaire renforcée dans le nord du pays....

Sujet - Collectivité : Organisation du traité de l'Atlantique nord -- Adhésion -- Finlande

Sujet - Nom commun : Armes nucléaires -- Législation -- Finlande

Énergie nucléaire -- Législation -- Finlande

Sécurité nationale -- Finlande